DLP 23-3-81673099

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F.

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : J. THIAULT - Commission Paritaire de Presse N° 527 - AD

Bulletin n° 5 - 18 Mars 1981

V I G N E

ESCA : Les traitements contre cette maladie peuvent encore être réalisés actuellement, mais ils devront être effectués dès que les conditions météorologiques le permettront afin de ne pas être surpris par la reprise de végétation (Se reporter au bulletin n° 3).

ARBRES ET ARBUSTES FRUITIERS

TEIGNE DU GROSEILLIER SUR CASSISSIER : Les premières remontées de chenilles sont observées depuis une semaine. Les plantations de cassissiers habituellement attaquées par ce ravageur doivent être protégées à l'aide d'un oléoparathion en prenant soin de bien mouiller l'ensemble de la plante.

TAVELURE DU POIRIER : Actuellement les variétés les plus avancées sont au stade C.





Sur poiriers des contaminations précoces sont possibles à partir des conidies issues de pustules chancreuses présentes sur les rameaux atteints.
En conséquence, le premier traitement devra être effectué dès que le stade de sensibilité C 3/D sera atteint.

Utiliser de préférence un produit cuprique à la dose de 250 grammes de cuivre par hectolitre.

TEIGNE DES FLEURS DU CERISIER : La teigne des fleurs du cerisier peut être responsable d'une réduction de la production en détruisant boutons et fleurs. Dans les vergers habituellement attaqués un traitement est conseillé au stade B (bouton gonflé) à l'aide d'un colorant nitré.

GNOMONIA DU CERISIER : Cette maladie se caractérise par un desséchement estival des feuilles qui s'enroulent parallèlement à la nervure principale et restent fixées à l'arbre tout l'hiver.

La lutte contre ce parasite est difficile, les produits utilisés jusqu'à présent se montrent souvent insuffisants.

Dans les vergers fortement attaqués, un traitement cuprique à la dose de 250 grammes de cuivre par hectolitre peut cependant être envisagé au stade B-C.

CLOQUE DU PECHER : Nous rappelons qu'il est nécessaire de débuter la lutte dès le stade B à l'aide de l'un des produits cités dans notre bulletin n° 3. Un renouvellement pourra se justifier en fonction de la pluviométrie.

P.1163

CULTURES LÉGUMIÈRES

PUCERONS SUR LAITUES SOUS TUNNELS OU CHASSIS : Surveiller l'apparition des premières colonies de pucerons verts et lutter si nécessaire avec :

- acéphate : 7,5 g. de matière active/are (Orthène) délai avant récolte 15 jours
- mévinphos : 3,5 g. " " " (Phosdrine) " " " 7 jours
- dichlorvos: 10 g. " " " (Nogos) " " " 5 jours

ASPERGES -

RHIZOCTONE VIOLET : La lutte essentiellement préventive repose d'une part sur le choix de sols indemnes du champignon et d'autre part sur la désinfection systématique des griffes avant plantation.

Si cette désinfection n'a pas été réalisée par le pépiniériste, vous pouvez l'effectuer en immergeant les griffes pendant 15 minutes dans une solution d'eau de Javel (un berlingot de 250 cm3 du commerce à 48° dans un litre d'eau). Ensuite rincer abondamment et planter aussitôt sans habillage.

MOUCHE DES SEMIS : Pour prévenir l'attaque des turions par le ravageur, appliquer des granulés insecticides avant le premier buttage :

- chlorfenvinphos : 5 Kg/ha (Birlane G 10)
- trichloronate : 2,5 Kg/ha (Phytosol)

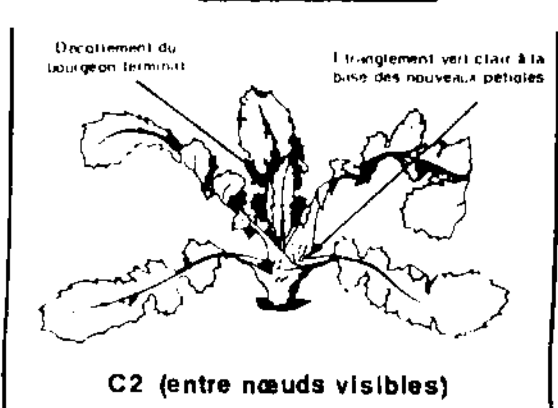
FRAISIERS -

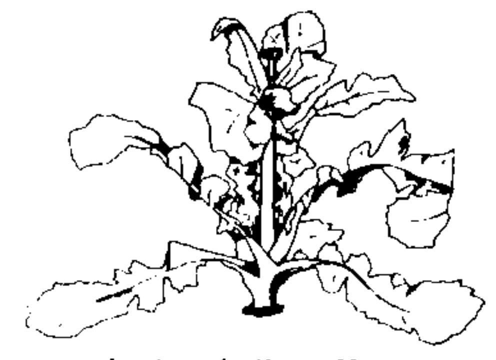
MALADIES DES TACHES ROUGES : Contre cette maladie on procédera tout d'abord au ramassage des feuilles mortes avant d'appliquer une pulvérisation de manèbe ou de mancozèbe à la dose de 240 grammes de matière active par hectolitre dès le stade "premières feuilles étalées".

GRANDES CULTURES

C O L Z A




C2 (entre nœuds visibles)


hauteur de tige : 20 cm

CHARANCON DE LA TIGE DU COLZA (*Ceuthorrynchus Napi*) : Nous avons enregistré les premières captures vers le 10 mars au Nord et Nord-Est de DIJON ainsi qu'au Nord de la SAONE-et-LOIRE. Le seuil d'alerte, c'est-à-dire des captures supérieures à 10 charançons en 24 heures, est parfois atteint.

Cet insecte est dangereux du stade C 2, que nous observons actuellement dans la majorité des parcelles, jusqu'au moment où la tige atteint 20 centimètres. Les piqûres de ponte sous le bourgeon terminal provoquent des réactions des tissus de la plante (nécroses, torsions et éclatement des tiges) susceptibles d'entraîner des pertes de rendement.

Pour suivre les vols de cet insecte, nous vous conseillons de disposer dans chaque parcelle une cuvette jaune à demi remplie d'eau additionnée d'une cuillère de mouillant (teepol, mir, etc...). Des captures supérieures à 10 charançons en 24 heures correspondent au seuil d'alerte.

Le seuil de traitement est atteint lorsque les captures dépassent 40 à 50 insectes dans les 8 jours suivant le seuil d'alerte.

L'application sera réalisée aux heures chaudes de la journée et de préférence avec l'un des insecticides suivants :

- oléoparathion (nombreuses spécialités commerciales) : 300 g. m.a./ha
- parathion méthyl formulation huileuse (Quinophos) : 350 g. " "
- lindane huileux (nombreuses spécialités commerciales) : 300 g. " "

A noter que le *CHARANCON DE LA TIGE DU CHOU* (*Ceuthorrynchus Quadridens*) capturé en nombre important n'est pas considéré jusqu'à présent comme dangereux. Ce charançon est plus petit et l'extrémité de ses pattes (tarses et tibias) est brun rouge.

MELIGETHES : Le colza n'est pas actuellement sensible à cet insecte. Sa présence, parfois importante dans certains pièges, ne justifie pas une intervention spécifique.

DESHERBAGE : Au stade actuel du colza, en solution de rattrapage, il est encore possible de détruire certaines graminées en cas de fortes infestations. Les produits conseillés sont les suivants :

Produit commercial	Matière active	Dose de produit commercial/ha	Graminées détruites
FERVIN	alloxydine-sodium	1 Kg (1)	Vulpin - Folle avoine - Ray grass - Repousses d'escourgeon et d'orge
		1,5 Kg	Repousses de blé
SUFFIX 20 FACTEN 20	benzoylprop-éthyl	5 l.	Folle avoine suffisamment développée

(1) Cette dose peut être abaissée à 0,750 Kg/ha avec adjonction de 3 litres d'huile.

C É R É A L E S

MALADIES DE PIED : Nos premières observations indiquent des niveaux d'infestations de *PIETIN VERSE* relativement faibles sur parcelles à hauts risques (précédent paille, levée précoce). Toute intervention fongicide est prématurée.

BETTERAVES SUCRIÈRES

LES TRAITEMENTS DU SOL CONTRE LE PARASITISME : (Voir tableau au verso).

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

7164

BETTERAVES SUCRIÈRES

LES TRAITEMENTS DU SOL CONTRE LE PARASITISME

	NOM COMMERCIAL	MATIERE ACTIVE (dose g./ha)	DOSE PRODUIT COMMERCIAL	RAVAGEURS SOUTERRAINS					RAVAGEURS AERIENS			OBSERVATIONS
				Taupins	Atomaires	Blaniules	Scutigerelles	Nématodes	Altises	Pégomyies	Pucerons	
NON SYSTEMIQUES	Garvox 3 G Niomil 3 G	bendiocarbe 300	10 Kg	+++	+++	++	-	-	+++	-	0	En localisation dans la raie et incorporation.
	Dotan	chlorméphos 400	8 Kg	+++	+	+++	++	0	0	0	0	En localisation.
	※	lindane 1 500	3 semaines avant semis (1)	+++	+	+	0	0	0	0	0	Traitement en plein (1)
SYSTEMIQUES	Témik G	aldicarbe 1 000	20 Kg	+	+	+++	++	+++ (2)	+++	+++	+++	En localisation (2).
	Curater	carbofuran 600	12 Kg	+++	+++	+++	+++	++	+++	+++	++/+++	En localisation.
	Marshal 5G	carbosulfan 600	12 Kg	+++	+++	+++	-	-	-	+++	+++	En localisation.
	Counter 2 G	terbuphos 180	9 Kg	+++	+/++	+++	+++ ?	-	++	++	++	En localisation.
	Dacamox 5 G	thiofanox 800	16 Kg	+	++	+++	-	-	++	++/+++	+++	En localisation.

※ spécialités commerciales trop nombreuses pour être citées
\- renseignements insuffisants
0 efficacité nulle
\+ efficacité faible
++ efficacité moyenne
+++ bonne efficacité
? à préciser

(1) L'emploi d'une dose réduite (900 g/ha) avant le semis semble donner d'assez bons résultats, tout en limitant la phytotoxicité.

(2) Employé à des doses plus importantes pour lutter contre les nématodes : 10 000 g./ha d'aldicarbe.

Inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse n° 527 AD.